

COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA AVRIL 2026

AU SOMMAIRE:

- 1/ EXTRAITS DE LA DÉCLARATION UNSA AU CSE DU 5 MARS/ ALERTE RAISE AVICENNE
- 2/ LE TÉLÉTRAVAIL SERAIT-IL MENACÉ À L'EFS IDF ? CAS DES CPD
- 3/ EXTRAITS DE LA DÉCLARATION AU CSE DU 3 AVRIL/ALERTE RAISE HEGP, PÔLE 7/MDD/CPD
- 4/ QUESTION UNSA MDD ÉVRY/ RÉPONSE DIRECTION
- 5/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT



Des mois d'alertes, rien ne change : L'UNSA maintient son préavis de grève !

Réorganisation RAISE

Horaires étendus en MDD

Télétravail réduit



Les équipes témoignent : Surcharge, fatigue, risques accrus...

Conditions de travail dégradées

Conciliation vie pro / vie perso de plus en plus difficile



Les 16 et 17 avril : Mobilisons-nous pour que la direction entende enfin la réalité



1/ EXTRAITS DE LA DÉCLARATION UNSA AU CSE DU 5 MARS/ ALERTE RAISE AVICENNE

L'UNSA souhaite alerter la direction sur la situation survenue lors de la nuit du 19 février au laboratoire IH/DEL du site de regroupement d'Avicenne, où l'équipe s'est retrouvée à 2, sans information préalable. Cette situation résulte notamment du déclenchement de l'astreinte la veille sur un site source ne disposant que d'un seul technicien : en cas d'absence, ce site ne peut pas fonctionner, ce qui reporte immédiatement la charge sur Avicenne et place l'équipe de nuit dans un sous-effectif non anticipé.

L'UNSA rappelle que les techniciens ne peuvent donc pas se retrouver à 2 la nuit, car cela expose le personnel

à un risque réel d'épuisement professionnel et les patients à un risque transfusionnel accru. La sécurité transfusionnelle ne peut reposer sur des équipes placées en sous-effectif, sans anticipation ni information préalable. **L'UNSA demande à la direction de mettre en place des mesures concrètes pérennes et anticipées pour tous les sites et activités afin d'éviter que le recours au mode dégradé ne se produise et afin de garantir des conditions de travail compatibles avec la sécurité des personnels ainsi qu'avec la sécurité transfusionnelle, conformément à l'obligation de sécurité prévue à l'article L4121-1 du CDT.**

2/ LE TÉLÉTRAVAIL SERAIT-IL MENACÉ À L'EFS IDF ? CAS DES CPD*

L'UNSA rappelle que la décision, applicable à partir du 13 avril, de réduire le télétravail de deux jours à un seul pour les CPD des bases de collecte aura des conséquences directes sur leurs conditions de travail : davantage de fatigue liée aux trajets, moins de récupération, plus de risques routiers et un coût supplémentaire, particulièrement dans un contexte de flambée des prix des carburants.

Les CPD ont démontré, depuis six ans, leur capacité à travailler de manière autonome et productive.

Il est également important de rappeler que le télétravail contribue à réduire l'absentéisme et les retards, notamment grâce à la diminution des temps de trajet, à une meilleure organisation personnelle et à une fatigue moindre.

Pourquoi la direction de l'EFS IDF prend-elle la décision de réduire le télétravail alors que cette mesure ne renforce ni l'organisation interne ni l'efficacité opérationnelle des CPD, et qu'elle affaiblit au contraire les conditions nécessaires à la continuité

de leur activité ? Diminuer le télétravail ne permettra pas d'augmenter la présence opérationnelle : les CPD ne pourront pas se rendre plus souvent sur les lieux de collecte, la quantité de travail à réaliser étant déjà trop importante.

Cette mesure ajoute des contraintes sans renforcer le lien avec le terrain, alors même que les missions continuent d'augmenter.

Beaucoup expriment également le sentiment d'être pénalisés pour les comportements isolés de quelques personnes, alors que la grande majorité respecte le cadre, est joignable et investie.

L'UNSA demande donc que cette décision, prévue pour le 13 avril, soit réexaminée au regard de ses impacts concrets pour les CPD des bases de collecte, de l'efficacité démontrée du télétravail, de la flambée des coûts de déplacement et de la cohérence avec les engagements environnementaux de l'établissement.

***Chargé(e.s) de Promotion du Don**

3/ EXTRAITS DE LA DÉCLARATION UNSA AU CSE DU 3 AVRIL/ALERTE RAISE HEGP, PÔLE 7/MDD/CPD

Face aux évolutions en cours au sein de l'EFS IDF, plusieurs décisions et projets suscitent de fortes inquiétudes légitimes:

Le projet d'Extension des horaires dans les MDD d'IDF avec l'augmentation des amplitudes, multiplication des fins de soirée, avec des conséquences directes sur la fatigue, l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, les conditions de travail.

Des organisations de travail de plus en plus contraintes, sans garanties suffisantes pour les équipes.

La réduction du télétravail pour les CPD : Passage de 2 à 1 jour par semaine, décidé unilatéralement, sans justification objective et convaincante. Les arguments avancés de cohésion d'équipe, de présence terrain ne tiennent pas compte de la réalité : augmentation de la charge administrative, réorganisation des missions suite à l'évolution de l'encadrement.

Le projet RAISE : Des retours terrain insuffisamment pris en compte, malgré les impacts sur notre quotidien. L'UNSA tient à porter plusieurs éléments signalés par les équipes de nuit du site HEGP et du pool du pôle 7 concernant l'organisation du travail et ses impacts sur leurs conditions d'exercice, depuis le passage à 2 techniciens dans le cadre du projet RAISE.

Les équipes de nuit alertent régulièrement sur une organisation devenue difficilement soutenable : charge de travail nettement accrue, interruptions constantes, accumulation de dossiers manuels, impossibilité de sécuriser les analyses dans de bonnes conditions, et augmentation du risque d'erreur. Plusieurs salariés témoignent également d'un impact significatif sur leur équilibre personnel, leur santé et leur capacité à anticiper leur vie sociale et familiale, ce qui constitue un signal d'alerte majeur.

Au regard de l'ensemble de ces éléments:

L'UNSA demande la mise en place d'un RETEX en mai sur le pôle 7, afin d'obtenir une analyse objective de la charge réelle, d'identifier les risques d'erreur, d'épuisement, de tensions inter-équipes, et de proposer des ajustements concrets.

L'UNSA souhaite que soit étudiée la possibilité de renforcer certaines nuits à 3 techniciens, lorsque l'activité ou les risques le justifient.

Ces ajustements sont indispensables pour répondre aux alertes déjà formulées par les salariés et éviter que l'on soit amené à déclencher une procédure d'alerte.



4/ QUESTION UNSA MDD ÉVRY / RÉPONSE DIRECTION:

Lors du projet présenté en CSE, la Maison Du Don d'Évry devait passer à une seule fin de journée. Pourtant, 2 fins de journée ont été mises en place, sans présentation, ni échange en instance, ni transmission des plannings prévisionnels, pourtant demandés par les représentants du personnel. Les salariés ont ainsi découvert ces changements sans anticipation, avec un impact direct sur leur organisation et leur équilibre vie professionnelle / vie privée.

Comment la direction justifie-t-elle cet écart entre le projet présenté en CSE et les plannings appliqués, et quelles mesures prévoit-elle pour rétablir la conformité avec les engagements pris en instance ?

Réponse direction: Le passage à une organisation sur cinq jours ayant été acté, la direction a révisé seule les plannings d'Évry, estimant nécessaire d'ajouter une fin de journée supplémentaire, portant le total à deux.

Elle considère que les équipes ont été informées et assure que cette organisation ne subira pas d'autre évolution à partir de juin, idem pour Versailles.

5/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT (commission santé/sécurité/conditions de travail)

Vos élus veillent à vos conditions de travail: Les sites de l'EFS IDF sont inspectés par vos élus, membres de la CSSCT, 1 fois tous les 2 ans. Ces visites permettent d'identifier les dysfonctionnements, les non-conformités réglementaires, les problèmes de sécurité, les manquements à la convention collective et aux accords en vigueur...

Chaque compte rendu (CR) d'inspection de site mentionne : La date de l'inspection, le nom du ou des élus ayant réalisé la visite, le nom du ou des responsables de site/encadrement présents, la date de réponse de la direction. Les constats relevés par le(s) membre(s) de la CSSCT lors des inspections. Les réponses de la direction pour chaque point nécessitant une action. Les interventions prévues, accompagnées de leur date de réalisation (lorsqu'elle est communiquée ou réalisée).

Vous pouvez contribuer ! Vos remarques, anonymes ou non, sont les bienvenues des problèmes sur votre site.

Nous vous encourageons à participer afin d'améliorer collectivement vos conditions de travail.



CR CSSCT MDD ZOLA

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne labo ÉVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur VERSAILLES
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN
Technicienne labo AVICENNE
Secrétaire du CSE
Élue à la CSSCT
Élue au CSEC



Aïcha ALHAMID
Technicienne labo MELUN
Élue au CSEC
Élue à la CSSCTC (national)



Atila BAYRAKTAR
Technicien labo BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien labo HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référente harcèlement sexuel



Souraya BOUZAÏANE
ERD ÉVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne labo R.DEBRÉ
Élue à la CSSCT
Élue à la commission formation



Stéphane MAILLARD
Technicien labo AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière/EPDI
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN
Médecin collecte CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne labo AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur IVRY SUR SEINE



Vos DS de sites :

Versailles : Jean René CRÉTAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis:** Blandine MIGNEN

Pontoise : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Fouzi ZITOUNI **Bichat/Beaujon :** Atila BAYRAKTAR

HEGP/Necker/Béclère : Muriel TOURNIER BEDOUET **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER

Rungis : Alexia DINIZ **Mondor/Créteil :** Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

Mail DS: unsa.idfr@gmail.com

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : bath06@hotmail.fr



REJOIGNEZ L'UNSA !

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique.**

- ▶ Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?
- ▶ Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?
- ▶ Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?

Rejoignez-nous et adhérez l'UNSA !

COMBIEN ÇA COÛTE ?

27,20 € par an après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.



Bulletin d'adhésion



efs.unsa.org/jadhere/